

**La sécurité par l'indépendance –  
halte aux coopérations violant la neutralité!**



**Document de fond de l'UDC Suisse  
sur les engagements militaires à l'étranger**

**Juin 2009**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Une armée défensive pour des engagements à l'étranger? ....</b>	<b>3</b>
1.1.	Allemagne: l'armée fédérale s'aliène avec son engagement en Afghanistan .....	4
<b>2.</b>	<b>Une formule de compromis abusée .....</b>	<b>5</b>
2.1.	Entraînement à l'étranger des forces aériennes suisses .....	5
<b>3.</b>	<b>Cachotteries inadmissibles.....</b>	<b>6</b>
3.1.	Un service est au courant .....	7
3.2.	Potentiel d'économie .....	7
<b>4.</b>	<b>Une armée d'intervention? .....</b>	<b>8</b>
4.1.	Maintien de la paix – rétablissement de la paix.....	8
4.2.	Opération Atalanta – chasse aux pirates dans le Golfe d'Aden .....	9
<b>5.</b>	<b>La base constitutionnelle .....</b>	<b>11</b>
5.1.	Les intérêts en jeu au Kosovo .....	11
<b>6.</b>	<b>Une escalade imprévue du conflit .....</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>Langue diplomatique et langage militaire.....</b>	<b>13</b>
<b>8.</b>	<b>Engagements de l'armée à l'étranger: pour quoi faire? .....</b>	<b>13</b>
<b>9.</b>	<b>Obligation de servir à l'étranger pour les officiers de carrière</b>	<b>14</b>
9.1.	Les conditions de la milice .....	15
9.2.	Les problèmes au retour .....	15
<b>10.</b>	<b>Armée XXI – Des modules destinés aux interventions.....</b>	<b>16</b>
10.1.	Coopération: de l'idylle à la réalité.....	16
<b>11.</b>	<b>Revendications de l'UDC: .....</b>	<b>17</b>

# 1. Une armée défensive pour des engagements à l'étranger?

L'armée suisse a été créée à des fins purement défensives. On ne peut justifier l'obligation générale de servir, qui contraint chaque homme suisse en bonne santé de servir dans l'armée de milice, que si cette obligation – dans un cas extrême elle peut aller jusqu'au sacrifice de la vie – est destinée uniquement à la défense de son propre pays, à la sauvegarde de la liberté et à la protection de la population. En revanche, il n'est pas permis d'exiger ce service des citoyens suisses pour des engagements à l'étranger en coopération avec des armées d'autres pays.

Les soldats s'exercent à **repousser des menaces** afin que l'armée puisse, dans un cas réel, résister à une attaque. Chaque soldat s'identifie à la mission de défense de sa patrie, une attitude mentale essentielle pour mener une action militaire efficace. La participation à des engagements militaires à l'étranger est en revanche interdite à la Suisse, car elle trahit la neutralité qui interdit de se mêler de litiges étrangers et de prendre partie dans des conflits internationaux.

Or, depuis le milieu des années nonante, le Conseil fédéral saisit toutes les occasions pour faire intervenir l'armée suisse à l'étranger en prétendant notamment que ces engagements sont utiles à l'instruction des soldats suisses. Un pur prétexte pour embrigader les soldats suisses au service de la politique étrangère. Les **dommages** qui résultent de cette politique pour l'armée suisse sont énormes. Donnant la priorité à la coopération avec d'autres armées, l'armée suisse a abandonné la **tactique basée sur des missions** qui a fait ses preuves pour notre armée défensive. Cette tactique se base sur des missions données aux commandants à tous les échelons, de la grande formation jusqu'au niveau de la petite unité. L'accomplissement de la mission est un devoir absolu, mais le choix du moyen permettant d'atteindre l'objectif imposé est de la compétence du commandant chargé de la mission.

Depuis que l'armée est orientée vers des engagements à l'étranger, cette tactique basée sur la mission a été abandonnée au profit d'une "conduite" centralisée et reposant presque exclusivement sur des systèmes informatiques. Or, cette méthode introduite il y a plusieurs années déjà n'a toujours pas fait la preuve de son efficacité, comme en témoignent les conclusions tirées de l'exercice de conduite militaire "Stabilo" réalisé l'automne dernier.

Pour une armée concentrée sur la défense de son propre territoire, l'apprentissage d'explorations de combat dans des zones inconnues n'a aucun intérêt. Seules des armées d'intervention doivent subir un tel entraînement. **Les engagements à l'étranger ne sont donc utiles à l'armée suisse ni sur le plan militaire, ni sur le plan politique.** Leur principal effet est d'éterniser des conflits au lieu de les résoudre.

Dans ce contexte, il faut surtout mettre en garde contre les **tendances à la mégalomanie**, une attitude qui peut être mortelle pour une armée. Une armée de défense crédible au cœur de l'Europe était et restera un facteur de stabilité et de sécurité. Voilà sa principale contribution à la paix. Aucun danger – ni terroriste, ni autre – ne part de la Suisse.

**La crise financière nous a appris que des ambitions excessives conduisent inévitablement à la chute. Chaque Etat doit connaître ses limites. La tâche de la Suisse n'est certainement pas d'intervenir dans le monde entier. En revanche, apporter de l'aide humanitaire sur le plan mondial, voilà une tâche qui revient effectivement à un Etat neutre comme la Suisse.**

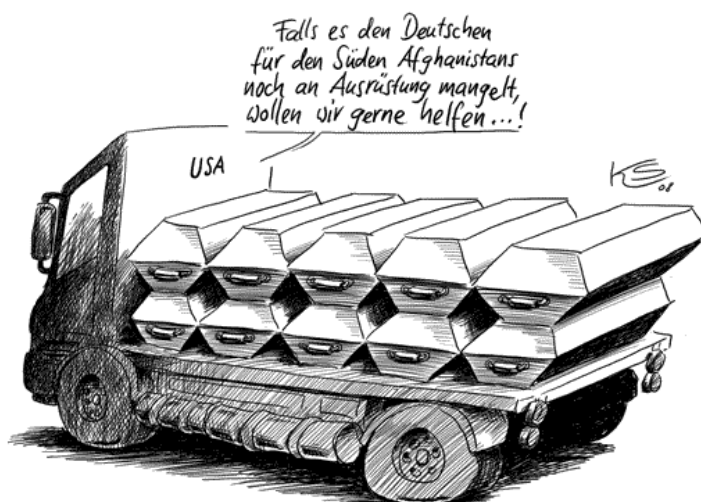
## 1.1. Allemagne: l'armée fédérale s'aliène avec son engagement en Afghanistan

Membre de l'OTAN, l'Allemagne doit mettre des unités de son armée fédérale à disposition de l'engagement en Afghanistan. Or, cette action est tout sauf populaire chez notre voisin du nord. L'Allemagne aimerait bien réduire sa participation, voire y renoncer complètement. Or, l'appartenance de l'Allemagne à l'OTAN interdit au Parlement de ce pays de décider librement. La situation de l'OTAN ne cessant de se détériorer en Afghanistan, l'Allemagne doit renforcer son corps expéditionnaire au lieu de le réduire – par solidarité avec ses partenaires, dit-on à Berlin. A l'origine, l'Allemagne a limité son engagement aux régions prétendument sûres. Ce n'était qu'une illusion: la guerre afghane ne s'arrête pas aux limites des zones d'intervention allemandes. L'Allemagne aussi compte ses morts et ses blessés grièvement atteints, mais aussi ses vétérans traumatisés qui ont vu tomber leurs camarades.

Il s'est également avéré que les engagements étrangers de la Bundeswehr n'ont nullement renforcé l'identification de la société allemande à son armée. Bien au contraire, le public allemand se désintéresse manifestement du sort des soldats allemands engagés à l'étranger. L'Etat ordonne certes des cérémonies commémoratives pour les soldats tombés au front, mais le peuple s'en moque. Depuis que l'Allemagne est défendue à l'Hindou-Kouch, pour reprendre les termes d'un ancien ministre de la défense, les thèmes militaires ont presque complètement disparu du débat public. Donc, lorsque la défense nationale est "expatriée", le public l'ignore de plus en plus. Personne ne comprend en effet l'idée absurde selon laquelle l'Allemagne devrait être défendue à l'Hindou-Kouch.<sup>1</sup>

L'exemple allemand illustre les conséquences d'une intervention militaire irréfléchie. Cela fait longtemps que Berlin tente de mettre fin à son engagement en Afghanistan. Par solidarité avec les Etats-Unis, l'Allemagne a dû porter début 2009 de 1500 à 2800 hommes l'effectif de ses troupes. Et on ne voit pas la fin de cet engagement. Bien au contraire: les ennemis politico-militaires, les Talibans, reprennent des forces et gagnent en influence sur le pays et sa population grâce aux erreurs militaires des troupes d'intervention. Et s'il arrive – sans aucune participation allemande – que des avions US lâchent par erreur des bombes sur un mariage ou un groupe d'enfants dans la zone placée sous contrôle de l'armée allemande, ce sera inévitablement cette dernière, voire des objectifs civils en Allemagne, qui feront les frais des contrattaques. **En se mêlant de manière irréfléchie d'un conflit international, on risque, sans le vouloir, d'importer ce conflit dans son propre pays...**

Exemples de critiques contre l'engagement allemand en Afghanistan:



<sup>1</sup> Cf. Paul Nolte: «Fremde Soldaten», un essai dans: «Der Spiegel», no. 48, p. 184 s.

## 2. Une formule de compromis abusée

Une formule de compromis sciemment abusée est à l'origine du débat sur l'engagement de l'armée suisse à l'étranger. L'armée suisse a été créée pour assurer une défense nationale forte dans le cadre de la traditionnelle politique de neutralité permanente et armée de notre pays. Un armement, un équipement et une instruction conformes à la menace garantissaient la crédibilité de cette armée. La constitution d'une armée vouée exclusivement à la défense du pays a été considérée au niveau national et international comme une contribution à la paix. Les partis politiques bourgeois au moins, mais surtout la grande majorité de la population suisse se sont toujours identifiés à cette contribution de l'armée défensive suisse à la paix qui constitue en fait un mandat constitutionnel.

Depuis la fin de la guerre froide en 1989, certains milieux du Conseil fédéral, du Parlement, du DFAE, du DDPS et de la conduite de l'armée, qui comprenaient de moins en moins l'utilité de l'indépendance et de la neutralité suisses, ont commencé à donner progressivement une nouvelle interprétation à la défense nationale axée exclusivement sur la défense. Sous le prétexte du "maintien de la paix", ces milieux plaidaient et plaident encore pour une politique de la paix globale en coopération avec les forces militaires d'autres pays qui ont également adopté une stratégie d'intervention. Les groupements politiques favorables à cette coopération avec des forces d'intervention étrangères ayant constitué une majorité dans les Chambres fédérales (mais non pas au sein du peuple) pour appuyer leur politique extérieure nocive pour la neutralité suisse, ils ont obtenu que cette "politique de paix globale" menée en étroite coopération avec des forces d'intervention étrangères soit considérée comme l'unique manière de concrétiser le mandat de paix figurant dans la Constitution fédérale. Ainsi, le consensus trouvé par les partis bourgeois et admis pendant des décennies par toutes les forces politiques importantes de Suisse d'une armée défensive garantissant la paix a été trahi. Jusqu'ici, les partis du centre n'ont pas réagi face à cette trahison. Cette interprétation abusive de la contribution de l'armée suisse à la paix pour en tirer un mandat de participation active aux mesures internationales de maintien de la paix est à l'origine de la confusion qui, ces dernières années, a fait des dégâts énormes dans notre armée. Cette confusion est telle que le Conseil fédéral lui-même est incapable de formuler un mandat clair et compréhensible pour son armée. La conséquence inévitable de ces errements est que l'armée perd le soutien de la population, une évolution dangereuse qu'il s'agit de stopper pour sauvegarder la volonté de défense suisse.

**Celles et ceux pour lesquels la sauvegarde de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse ne constituent plus un objectif sont forcément incapables de donner à l'armée la mission de garantir l'indépendance du pays.**

### 2.1. Entraînement à l'étranger des forces aériennes suisses

Sur la base de traités d'Etat conclus individuellement avec plusieurs pays, les forces aériennes suisses effectuent depuis des années des vols d'entraînement à l'étranger, notamment des vols supersoniques au-dessus de la Mer du Nord, mais aussi des vols de nuit et à basse altitude. Le but est de réduire les nuisances pour les régions suisses à forte densité démographique. Il n'est pas non plus possible d'effectuer en Suisse des exercices de défense contre avion avec des tirs réels (Stinger, Rapier).

Il n'y a rien à redire contre des exercices ponctuels à l'étranger sur la base de conventions individuelles. Mais les forces aériennes sont soumises à la même règle que toute l'armée: elles doivent avant tout s'entraîner à intervenir au-dessus de leur territoire pour apprendre à résister à des attaques contre la Suisse. Mieux le défenseur connaît la région qu'il doit défendre, plus grandes sont ses chances de résister à un envahisseur. De surcroît, une formation d'infanterie mécanisée a absolument besoin d'un espace aérien contrôlé par les forces aériennes du pays pour défendre efficacement son territoire. Toutes les formes de défense doivent être exercées dans le pays qu'il s'agit de défendre dans un cas réel.

### 3. Cachotteries inadmissibles

La Suisse est membre de l'accord "Partenariat pour la paix", un programme officiel de préparation à l'adhésion à l'OTAN auquel le Conseil fédéral avait de sa propre compétence décidé de participer. Les commissions parlementaires de politique extérieure et de sécurité n'ont pas été consultées et toutes les réserves émises ont été écartées. Dans le but d'éviter un vote référendaire, le Parlement n'a pas eu voix au chapitre.



En adhérant au Partenariat pour la paix, le Suisse a de fait conclu un accord de partenariat avec l'OTAN. Le texte de cet accord n'a pas été publié jusqu'à ce jour comme s'il s'agissait d'un pacte militaire secret. De nombreuses rumeurs courent sur son contenu. Il paraît que quelques parlementaires ont pu en prendre connaissance. La question de savoir si cet accord avec l'OTAN viole la neutralité suisse a suscité des réponses controversées. Personne ne détient des informations précises. C'est dire que la méfiance est grande, à juste titre! Le fait est que la Suisse participe sur la base de cet accord à des exercices militaires hautement contestables du point de vue de sa neutralité. Des militaires suisses participent à des exercices à l'étranger, des soldats étrangers à des exercices militaires en Suisse. Les exercices effectués en Suisse sont plus nombreux, alors que ceux organisés à l'étranger sont plus "délicats". Le DDPS a affecté non moins de dix postes de fonctionnaires aux engagements à l'étranger. A la suite de la chute d'un avion de combat du type Tornado dans la vallée de Lauterbrunnen et de celle d'un lourd hélicoptère de transport de troupes allemand dans la région du Titlis, le public suisse a appris que des pilotes étrangers s'entraînaient dans les Alpes suisses en vue de leur engagement dans les régions montagneuses de l'Afghanistan. Et cela, comme on a pu l'apprendre, dans une mesure alarmante. Par ailleurs, des forces spéciales étrangères – en uniforme et armées ou en tenue de sport sans armes – s'entraînent dans les Alpes suisses. Cette politique est incompatible avec la neutralité suisse et menace la population de notre pays. Un pays qui accepte de soutenir directement des troupes de combat risque de devenir lui-même la cible secondaire des adversaires de ces troupes.

**Les cachotteries qui entourent l'accord de partenariat avec l'OTAN font craindre que la Suisse a en fait adhéré à l'OTAN avec ce traité même si elle n'a pas formellement déclaré son adhésion.** Autrefois crédible et à la hauteur de sa tâche, l'armée défensive suisse a été forcée dans un corset qui la rend compatible avec l'OTAN, donc apte à participer aux interventions de celle-ci. En clair, elle a été mutilée sous le régime Schmid/Keckeis au point de ne plus pouvoir assumer sa mission originale.

Il est également inacceptable que la DDPS ait laissé des années durant le Parlement dans l'ignorance sur l'étendue et les coûts réels de cet engagement à l'étranger. Les interventions parlementaires exigeant des informations précises à ce propos ont reçu pour principale réponse qu'il était impossible de chiffrer exactement le coût de ces activités. L'unique but de cette politique d'information était évidemment de cacher l'expansion incontrôlée de ces contacts. Les parlementaires osant poser des questions durant l'ère Schmid/Keckeis se heurtaient à un front du silence comme si la Suisse était en guerre.

**Seule une transparence complète garantit que la Constitution ne soit pas violée par les contacts à l'étranger.**

### 3.1. Un service est au courant

Le port de l'uniforme de l'armée suisse à l'étranger exige une autorisation du DDPS. A l'inverse, les visiteurs militaires étrangers en Suisse doivent demander l'autorisation du DDPS pour porter leur uniforme. Un seul service central du DDPS est responsable de ces autorisations. La formule de demande d'autorisation pour le port de l'uniforme à l'étranger comporte une position où le demandeur doit indiquer le but de sa visite. Le problème, c'est que cette indication n'est jamais vérifiée.

**Ce service central du DDPS donne chaque année plusieurs milliers d'autorisations de porter l'uniforme militaire suisse à l'étranger (sans Swisscoy et les observateurs militaires!) et autorise à l'inverse plusieurs centaines d'étrangers de porter leur uniforme en Suisse. Ces chiffres donnent une idée de l'étendue des activités internationales de l'armée suisse.**

### 3.2. Potentiel d'économie

On ne connaît pas exactement le coût de l'engagement étranger du DDPS et de l'armée. Ce qui est certain, c'est que le coût direct de la campagne Swisscoy, soit 37 millions de francs par an, n'est qu'une fraction des dépenses totales engendrées par les activités militaires internationales. Des années durant, le conseiller fédéral Samuel Schmid a prétendu qu'il était impossible de présenter un décompte incluant tous les coûts des engagements à l'étranger. Peu après son entrée en fonction, le conseiller fédéral Ueli Maurer a estimé ces coûts à environ 10% du budget total de l'armée.

Une certitude demeure: **aucun des engagements de l'armée à l'étranger ne répond à une nécessité réelle.** Les ressources financières de l'armée étant chichement comptées, des coupes paraissent indiquées dans ce domaine.

## 4. Une armée d'intervention?

Cela fait longtemps que l'OTAN n'ose plus prétendre que ses engagements à l'étranger sont placés sous le signe des "mesures de maintien de la paix". La limite entre les engagements pour maintenir la paix et ceux visant à imposer la paix par la force s'est progressivement effacée. Les exemples de l'OEF (Operation Enduring Freedom, combat contre le terrorisme) et de l'ISAF (International Security Assistance Forces, troupes internationales de soutien et de sécurité) en Afghanistan illustrent clairement l'irréalisme de cette distinction inventée par des bureaucrates. Des généraux allemands relèvent que des troupes allemandes pâtissent des conséquences négatives d'opérations menées par des troupes ISAF d'autres pays engagés en Afghanistan. Les unités de la Bundeswehr subiraient de plus en plus souvent des attentats qui sont la réponse à des opérations lancées par d'autres pays. **L'OTAN entretient une armée d'intervention en Afghanistan (et dans d'autres régions du monde).** Son intervention vise à modifier un rapport de force jugé inacceptable. Défendant des intérêts politiques et militaires qui sont avant tout sur la ligne des Etats-Unis, **l'OTAN exige l'interopérabilité pour conduire des engagements militaires dans le monde entier.**

**La Suisse doit observer une stricte neutralité face à ces revendications politico-militaires.** Elle ne dispose ni d'une armée coloniale, ni d'une armée d'intervention. Elle ne veut et elle ne doit pas se doter d'une telle force militaire. Le rôle de la Suisse n'est certainement pas de mâter des soulèvements dans des pays étrangers. Ledit "Nation Building", donc la mise en place de structures étatiques (souvent il ne s'agit en fait que de consolider un seul régime en place) avec des moyens militaires, ne peut et ne doit pas être la tâche d'un pays neutre comme la Suisse.

### 4.1. Maintien de la paix – rétablissement de la paix par la force

Tout à commencé par des la participation à des opérations de "peace keeping", donc de maintien de la paix, le Conseil fédéral promettant haut et fort que pour des raisons du droit de la neutralité la Suisse ne pouvait participer qu'à cette forme d'opération alors que les opérations de "peace enforcement", donc de rétablissement de la paix par des moyens militaires, étaient impensables pour un pays neutre comme la Suisse. Mais à peine les premières opérations de maintien de la paix étaient-elles lancées, il s'est avéré que la distinction entre peace keeping et peace enforcement était impossible dans la réalité. La Suisse s'est alors réfugiée dans la notion de "coopération" qui signifie tout et n'importe quoi. Elle a continué de se nourrir de l'illusion selon laquelle le monde d'après la Guerre froide serait dirigé par une "communauté des nations" visant ensemble "le bien" et que les quelques méchants restants – les "Etats voyous" pour reprendre la terminologie officielle – seraient remis sur le droit chemin par la volonté commune.

Lorsque ces interventions "visant le bien" ont commencé, on s'est très vite rendu compte de la naïveté de cette conception: en réalité, les intérêts particuliers des forces intervenantes jouent toujours un rôle important – les intérêts politiques, les intérêts à des ressources en matières premières, etc.

La mode actuelle de "l'outsourcing" partiel ou complet de missions militaires, pratiquée notamment par des éléments de troupes intervenant à l'étranger, équivaut à l'abandon du principe du monopole de la violence de l'Etat. Elle constitue de ce fait un développement extrêmement dangereux. L'invocation de l'ancienne idéologie des mercenaires à laquelle a procédé le conseiller fédéral Schmid dans son discours du 15 mars 2008 devant l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers est déplacée. Celui qui envoie des officiers suisses à l'étranger pour y "apprendre à connaître la guerre" doit commencer par répondre à la question suivante: quelle guerre nous autres Suisses devons-nous connaître?



**Il est impossible de participer à une action militaire sans prendre partie.** Le crédit de la Suisse comme médiatrice dans des conflits violents en est forcément affecté. De surcroît, la Suisse s'expose ainsi à des mesures de rétorsion de la partie au conflit qui se sent lésée, des actions qui peuvent porter sur des objectifs civils dans le pays même. Il ne faut pas que la Suisse devienne le pare-balles de l'OTAN. Les tentatives de l'administration fédérale de conclure des alliances militaires dans le dos du Parlement doivent être stoppées. **Des troupes étrangères n'ont rien à faire en Suisse.** Notre pays doit immédiatement cesser d'accorder desdites "autorisations générales" pour des activités de troupes étrangères en Suisse. Le prétexte de la "formation commune" ne convainc plus personne et sert uniquement à tromper le public. Dans sa naïveté sans borne, le DDPS a ainsi permis à des "forces spéciales" étrangères, dont personne ne connaît la mission réelle, à prendre pied en Suisse.

Il faut également se méfier de certaines argumentations faciles, superficielles, voire carrément stupides du genre "*l'époque de la défense autonome est révolue*". Nombre de gouvernements ont tenu ce raisonnement dans l'histoire du monde – pour se retrouver démunis et mal préparés lorsqu'un conflit a éclaté. "*Nous ne pouvons plus nous défendre tout seuls*": cela aurait de toute manière toujours été impossible face un ennemi plus puissant que la Suisse aurait dû affronter sur un champ de bataille ouvert. Mais la Suisse a réussi dans le passé, en exploitant judicieusement ses avantages, à dissuader ses ennemis potentiels de lancer une attaque contre elle. Les tenants d'une "défense commune" cherchent surtout à se débarrasser de leur part de responsabilité à la défense de leur pays. Il est évident qu'on ne peut pas compter sur ces gens dans un cas réel. Si des personnes tenant ce raisonnement occupent des postes de commandement dans l'armée, elles doivent en être écartées.

**Coopérer avec une organisation aussi puissante que l'OTAN, c'est se subordonner à l'OTAN – militairement et politiquement.**

**Pays neutre, la Suisse n'a à l'étranger qu'une mission humanitaire qu'elle peut accomplir, d'une part, en soutenant substantiellement le CICR et, d'autre part, moyennant son Corps d'aide humanitaire (Corps d'aide en cas de catastrophe).** Cette aide doit être apportée là où il y a urgence. Jamais la Suisse ne doit prendre partie dans un conflit. Si elle le fait, elle compromet son aide aux populations civiles souffrantes. La Suisse peut, de surcroît, **offrir ses bons offices comme médiatrice impartiale dans un conflit** si toutes les parties concernées le lui demandent expressément.

#### **4.2. Opération Atalanta – chasse aux pirates dans le Golfe d'Aden**

**Le Golf d'Aden est actuellement une des zones de conflit les plus dangereuses du monde.** Des décennies durant, les Etats-Unis y ont agi comme "police de haute mer" sans que ce rôle ne leur soit contesté. Mais depuis que la Chine a découvert l'Afrique comme fournisseur de matières premières et qu'elle exploite cette région, la flotte chinoise marque elle aussi sa présence dans le Golfe d'Aden. L'UE et l'OTAN y opèrent de manière individuelle, mais poursuivent des objectifs communs. Quant aux navires russes également présents dans cette zone, ils agissent en coopération avec l'Iran qui, lui, cherche par tous les moyens à affaiblir la position américaine. **Face à des revendications géopolitiques aussi divergentes, que vient donc faire un pays neutre avec un contingent de 30 hommes dans cette région?**

Récemment, les pirates somaliens ont détourné un cargo allemand, le "Hans Stavanger". Pour libérer le bateau capturé, les Allemands ont envoyé sur place un commando du GSG-9 spécialement entraîné pour le combat en mer. Un porte-hélicoptère américain a été loué pour servir de base opérationnelle. Néanmoins l'action de sauvetage a dû être interrompue. Qu'espère-t-on obtenir dans ces conditions avec 30 grenadiers suisses? La moitié de ce contingent devrait de plus être utilisé pour la logistique. Sur les 15 combattants restant, dix seraient au repos, cinq en activité. Cinq hommes pour combattre les pirates? De qui se moque-t-on? Les partisans de cette mission ignorent délibérément les conditions d'engagement dans cette région.

Partant d'une analyse réaliste des forces en présence, on comprend très vite quelles sont les visées de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, qui brûle d'enthousiasme pour l'opération Atalanta alors qu'Ueli Maurer, chef du DDPS, s'est montré très critique: elle veut qu'un contingent de l'armée suisse soit intégrée dans une unité beaucoup plus grande d'une autre armée et subordonnée au commandant de celle-ci. Ainsi, le contingent suisse n'aurait plus aucun pouvoir de décision. Quand on ne peut pas décider et commander indépendamment, on est forcément subordonné. Et il serait évidemment impossible de vérifier si l'engagement ordonné par le commandant de la troupe étrangère est conforme à la neutralité suisse. Une armée qui soumet des contingents de ses propres troupes à un commandement étranger ne peut plus opérer de manière indépendante. Et un Etat qui admet cela abandonne sa politique indépendante, en l'occurrence sa politique de neutralité. Un mini-contingent suisse sous un commandement étranger à la chasse aux pirates dans le Golfe d'Aden: **la fin de la neutralité suisse**. Et c'est exactement ce que veut Micheline Calmy-Rey qui, prise par un besoin irrésistible de se faire valoir sur la scène internationale, n'a de cesse de saper la neutralité suisse quelle considère comme un obstacle à ses ambitions personnelles.

Est-ce notre place?



**La ministre des affaires étrangères à la chasse aux pirates**

## 5. La base constitutionnelle

L'article 185 al. 1 de la Constitution fédérale dit:

**"Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse."**

Avec l'**abandon d'une capacité de défense digne de ce nom** et l'orientation exclusive de l'armée sur la coopération, le Conseil fédéral sacrifie le moyen le plus crédible pour assurer notre sécurité extérieure et notre indépendance.

**Plus la Suisse se rapprochera de l'OTAN, moins sa neutralité sera crédible** – ce d'autant plus depuis que l'OTAN s'est mué d'une alliance de défense en une **alliance d'intervention**. La coopération avec une puissance d'intervention ne peut que nuire à la neutralité. Dans chaque intervention étrangère en coopération avec des forces armées tierces, ce sont celles qui mettent à disposition le contingent le plus important qui ont le rôle de "leading nation" et assument donc le commandement en chef. Ce sont dès lors les intérêts de ces nations qui priment et non ceux des petits Etats qui doivent s'adapter voire se soumettre. Avec ce rapprochement à l'OTAN la Suisse signale qu'elle transfère de plus en plus aux Etats-Unis une fonction de puissance protectrice à son égard. Les petits doivent trotter derrière les grands. Quant aux grands ils ne poursuivent que leurs propres intérêts.

### 5.1. Les intérêts en jeu au Kosovo

Pour la vitrine, la "communauté internationale" engage au Kosovo des troupes en faveur de la paix et du droit des peuples. En réalité chaque Etat participant aux opérations de la paix qui s'y déroulent, poursuit ses propres objectifs: les troupes américaines par exemple contrôlent la partie du pays la plus riche en uranium. Les Français sont massés dans le nord du Kosovo en raison de l'industrie lourde qui y est concentrée. Les Allemands quant à eux sont stationnés dans les régions qui ont connu le plus de dégâts, afin d'assurer aux entreprises allemandes des contrats lucratifs de reconstruction. Les Turcs accueillent pour leur part les Kosovars dans les rangs de leur armée pour les former en Turquie et les engagent pour la surveillance du Kosovo – cimentant ainsi le divorce et l'émancipation du Kosovo musulman de la Serbie orthodoxe.



Par sa participation à la KFOR, la Swisscoy est soumise au commandement de l'OTAN. La Suisse participe ainsi à une mission de l'OTAN, qui ne contribue pas à la stabilisation de la région et qui est illégale depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo. En effet cette déclaration a rendu la résolution 1244 de l'ONU de juin 1999 caduque, étant donné que celle-ci se basait sur le principe de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie ou de son Etat successeur. Cette intégrité territoriale était même la condition indispensable pour arriver à la résolution 1244.

## 6. Une escalade imprévue du conflit

Il est illusoire de croire que l'on peut **se défiler** d'une mission de paix, lorsque la situation se détériore, et retirer ses troupes de la région en crise, comme semblait vouloir le faire croire Samuel Schmidt en 2007 dans le cas du Kosovo. Une telle décision serait considérée par les autres partenaires comme de la lâcheté voire même une **trahison**. De plus la dureté des débats menés actuellement au sein de l'OTAN, montre quelles sont les exigences que le commandement de l'OTAN a envers les Etats qui s'engagent à coopérer. Des exigences que la Suisse en tant qu'Etat neutre ne pourra et ne devra jamais remplir.

Les protestations sempiternelles du Conseil fédéral, qui martèle que la Suisse veut rester un Etat neutre et indépendant, sont en contradiction complète avec les activités menées par le DDPS dans le cadre du programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN. Elles trompent la population, qui dans sa vaste majorité tient à la neutralité. Et ceux qui érodent sciemment la **crédibilité de la neutralité** suisse ne doivent pas s'attendre à ce que les autres Etats continuent de la respecter. Les conséquences directes pour la Suisse de ce Partenariat pour la paix tiennent dans la description suivante faite à Stuttgart par le "United States European Command" de notre pays:

*"Switzerland is a European country within the area of responsibility of the United States European Command. The area of responsibility is the geographical area within which the Commander has authority to plan and conduct operations."* (reproduit sur le site Web de l'OTAN, cité par Beni Gafner: «Armée am Abgrund», Gafner-Report, 2007).

Pourquoi ni le DDPS, ni le DFAE n'ont-ils à ce jour protesté contre cet affront, qui représente une violation crasse de la Convention de La Haye?

Le ralliement de la Suisse au Partenariat pour la Paix de l'OTAN ne s'est jamais révélé être une bonne idée. L'**OTAN** est sur le **déclin**. Les Etats-Unis eux-mêmes n'y participent plus pleinement. Ce qui a mené les internationalistes des cercles politiques et militaires à se tourner vers d'**autres partenaires de coopération**. L'Union européenne est en première ligne. Toutefois il n'existe pas de base juridique pour une coopération militaire avec l'UE. Micheline Calmy-Rey et Pascal Couchepin semblent vouloir profiter des problèmes actuels de piraterie dans le golfe d'Aden pour **forcer la Suisse à une coopération militaire avec l'UE**. Apparemment il serait possible d'arracher une "base juridique" de façon préventive. A ce propos il convient de garder à l'esprit que l'UE aspire à une "**politique étrangère et de sécurité commune**" (**PESC**) avec tous ses Etats membres. Et celle-ci n'est en aucun cas compatible avec la politique de neutralité inscrite dans notre Constitution. Au vu des tentatives de la part de certains EUpboriques, d'inféoder (par étapes) l'armée suisse à l'UE, il est utile de rappeler que l'UE compte des **puissances nucléaires**. Et que le stationnement de ces armes se décidera dorénavant à Bruxelles dans le cadre de la PESC, et non plus dans les capitales des Etats membres. Si la Suisse devait donc devenir partie à cette PESC, elle pourrait être concernée par ce genre de décisions – sans que le peuple suisse n'ait rien à redire.

Les **battlegroups** armés institués par l'UE sont tous constitués d'**unités militaires professionnelles**. Le système de milice suisse n'est pas compatible avec cette structure. De plus la contrainte que s'impose la Suisse de ne maintenir qu'une armée défensive devrait disparaître. Dans les objectifs 2008 du DDPS, élaborés à l'époque par Samuel Schmidt, il était d'ailleurs encore question d'un projet d'**accord cadre avec l'UE sur les questions militaires**.

## 7. Langue diplomatique et langage militaire

La langue diplomatique ne doit jamais se muer en **langage militaire**. L'armée doit obéir aux **ordres**, remplir des **missions concrètes** et atteindre des objectifs. Elle n'a pas à fournir une vague "*contribution à la sauvegarde de la paix*". La langue des diplomates est à l'exact opposé de celle des militaires: les diplomates louvoient pour rapprocher les points de vue contradictoires des parties. C'est pourquoi **le langage diplomatique évite les termes précis**, ce qui l'empêche de devenir un **langage de commandement**. Une armée qui serait menée à l'aide de politesses diplomatiques, serait vouée à l'échec.

## 8. Engagements de l'armée à l'étranger: pour quoi faire?

Les allégations portant sur le fait que la Suisse et sa population profiteraient de l'engagement à l'étranger de son armée sont dénuées de fondement. Si de tels engagements étaient menés, comme il est exposé, en rassemblant des détachements épars de petits contingents qui auraient pour mission de tenir les **flux migratoires** éloignés de la Suisse, la chose deviendrait visible, tôt ou tard. Quant au nombre de réfugiés originaires des Balkans établis en Suisse, il n'a varié, depuis l'envoi de la Swisscoy, qu'au gré des changements de statut des anciens réfugiés: certains se sont transformés en bénéficiaires d'autorisations de séjour à l'année, d'autres ont même été naturalisés. Quant aux interventions de l'OTAN et d'autres puissances militaires en Afrique, elles entraînent visiblement une **augmentation des flux migratoires** et non une diminution. Et ceux qui prétendent qu'il vaut mieux aller aider les nécessiteux chez eux, plutôt que de les voir arriver chez nous, feraient bien de revoir leur jugement. C'est en effet le contraire qui a eu lieu; l'ingérence dans une crise est toujours empreinte de bons sentiments et de bonne foi, mais elle est souvent irréfléchie et mal préparée. En fin de compte **on ramène toujours au moins une partie de cette crise dans son propre pays**.

Les fréquentes déclarations, prétendant que l'armée suisse **profite militairement** des interventions à l'étranger de ses hommes, ne résistent pas à l'épreuve de la réalité: la plupart de ceux qui participent à des engagements à l'étranger se sont **déjà acquittés de leurs cours de répétition** en Suisse. Leurs expériences acquises à l'étranger ne profitent donc à aucun de leurs camarades et à aucune unité. **Il n'existe pas de débriefing systématique** des soldats rentrant de mission à l'étranger. Toutes les autres armées envoient des unités entières (de soldats professionnels) lors de telles interventions. Dans ces conditions il est possible qu'il y ait un processus d'apprentissage. Mais l'envoi de quelques volontaires n'apporte quasiment aucun avantage sur le plan militaire. Les expériences que les soldats de la Swisscoy ramènent de leur engagement à l'étranger n'intéressent pour ainsi dire personne en Suisse. C'est pourquoi elles ne débouchent sur aucune application pratique. Des hommes ont simplement participé à une mission à l'étranger – mais ni les unités concernées, ni l'armée dans son ensemble n'en tirent un quelconque bénéfice.

En revanche la Suisse subit des **inconvenients** bien réels, souvent sous-estimés sur le plan financier, notamment dus à l'**usure importante du matériel** engagé à l'étranger. Le matériel coûteux (comme les hélicoptères) est particulièrement concerné – même si tout a été fait par le passé pour éviter d'imputer correctement ces coûts exorbitants aux interventions à l'étranger. D'ailleurs l'engagement très coûteux des **hélicoptères Superpuma** de l'armée suisse dans les Balkans a aussi sérieusement mis les pilotes et le personnel de maintenance à contribution – eux qui ont dû accepter jusqu'à trois engagements de plusieurs mois en une année. Et si la Suisse devait être touchée par une catastrophe importante, qui nécessiterait l'intervention d'hélicoptères, alors même que ceux-ci seraient engagés avec le personnel de vol et au sol dans les Balkans, la population suisse devrait apprendre que les interventions chez elle seraient lacunaires par manque de personnel et d'appareils.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Pour répondre à cette inquiétude le Conseil fédéral a décidé au printemps 2009 de rapatrier les deux Pumas engagés en Bosnie d'ici septembre 2009. Il restera encore 2 Pumas au Kosovo.

Un rapport publié dans la revue Schweizerische Militärzeitschrift ASMZ (édition 6/08), rédigé par un officier supérieur engagé dans le contingent de la Swisscoy au Kosovo, illustre le désenchantement qui préside à ce type d'interventions et dont il est permis de douter de la valeur militaire:

*"Les membres de la Swisscoy ont droit, selon leur contrat de travail, à un jour de repos (off day) après six jours de travail. Celui-ci n'a pas besoin d'être pris immédiatement et n'est pas limité aux samedis et aux dimanches; il est pris en fonction des besoins du service. Comme nous avons dû effectuer de nombreuses interventions, ces off days se sont accumulés, ce qui a provoqué une certaine grogne chez les soldats d'infanterie. Celle-ci est devenue telle que lors d'une opération, le commandant de compagnie allemand de la Geduc a préféré laisser les soldats d'infanterie suisses au camp, comme il ne pouvait et ne voulait plus compter sur eux. Ce jour là, la Suisse n'a pas exactement remporté la médaille de la fiabilité."*

## 9. Obligation de servir à l'étranger pour les officiers de carrière

L'**obligation**, contenue dans les contrats de travail, **pour les officiers de carrière** de participer à des engagements à l'étranger est intenable. Cette disposition est à la fois contraire à la loi sur l'armée et aussi à la promesse du Conseil fédéral, selon laquelle jamais un Suisse ne sera contraint de participer à un engagement militaire à l'étranger. Mais parce qu'il y avait trop peu de volontaires, quelques années seulement après la votation populaire les officiers de carrière n'étaient soudain plus considérés comme des membres des forces armées, mais comme des **fonctionnaires fédéraux avec un contrat de travail**, ce dernier se voyant complété ultérieurement par une clause les obligeant à effectuer des missions à l'étranger. Depuis on a franchi un nouveau pas, et pas des moindres: toute nomination au poste de **commandant d'école** était dorénavant lié à la condition d'avoir effectué **au moins trois cent jours de service en mission à l'étranger**. La formation dans une académie militaire étrangère ne suffit pas. Il doit s'agir d'un engagement dans un programme de type Swisscoy! Cette exigence est absurde ne serait-ce que parce que le nombre et la durée des missions à l'étranger des troupes suisses devraient être considérablement augmentés, pour que tous les aspirants commandants d'école trouvent des possibilités d'engagement. Cette exigence est une théorie formulée dans le vide – à moins que l'on ne veuille exiger également des futurs commandants d'école, d'assumer au Kosovo la fonction de chef de section.

**En plus cette obligation pour les officiers de carrière de servir à l'étranger nuit directement à l'armée suisse.** La majorité des instructeurs refusent ce genre d'engagements – pour diverses raisons. Un nombre non négligeable de bons instructeurs ont d'ailleurs quitté l'armée suisse en raison de cette obligation et sont devenus officiers de police par exemple ou instructeurs dans la protection civile. Une perte de substance douloureuse pour l'armée. Les partisans des missions à l'étranger ne sont probablement pas conscients des difficultés rencontrées – particulièrement en période de haute conjoncture – dans le recrutement des personnes qualifiées pour ce genre de mission. Celles qui ont un emploi sûr dans le civil ne se manifestent guère. Et la réputation des Suisses au Kosovo est à l'image de ce problème. Les officiers allemands de la Bundeswehr ont même trouvé un surnom au contingent de la Swisscoy: "une armée de campeurs"...

Enfin le nombre des "**mission junkies**" – c'est-à-dire des membres de la Swisscoy qui effectuent six missions ou plus à la suite, souvent pour échapper à des problèmes personnels ou professionnels en Suisse – croît de façon inquiétante. Premièrement ce type d'engagement permanent est illégal (il est toléré en raison de la pénurie de volontaires pour les missions de la Swisscoy); deuxièmement ces soldats, qui ont passé plusieurs années à l'étranger, ne sont presque plus insérables dans le monde professionnel suisse à leur retour au pays;

troisièmement ces "mission junkies" sans avenir sont responsables du nombre croissant de problèmes touchant à l'alcool et aux femmes au sein de la Swisscoy.

### **9.1. Les conditions de la milice**

Après une formation de base sous la forme d'une école de recrues et de services d'avancement les soldats de l'armée suisse de milice doivent accomplir cinq ou six cours de répétition de trois semaines chacun, à un an d'intervalle. Ce service de milice permet à un entrepreneur ou à un artisan de régler de façon satisfaisante les affaires les plus urgentes pour son travail durant sa permission du week-end. Un cours de répétition de plusieurs semaines à l'étranger ne permet pas de profiter de la permission du week-end, ce qui rend ce type de service inadapté à un système de milice. Un service long à l'étranger viole le contrat qui lie l'armée aux officiers de milice et à la troupe. Raison pour laquelle l'armée doit trouver des "volontaires". Le chemin vers une **armée professionnelle** se réduit d'autant.

### **9.2. Les problèmes au retour**

Lorsque la même personne est envoyée à plusieurs reprises en mission à l'étranger (voire même dans diverses missions qui s'enchaînent), naissent de véritables difficultés liées au retour en Suisse. Les soldats qui rentrent, ne reviennent en effet pas au pays comme des "citoyens du monde", comme cela a souvent été prétendu à l'époque. Ils sont nombreux à rentrer de l'étranger, **pleins de désillusions**. Quelles guerres, quelles formes de combat ont-ils connus là-bas? Qui ont-ils servi en s'engageant à l'étranger? Leur engagement a-t-il vraiment profité à notre pays? Ou a-t-il simplement satisfait le besoin de reconnaissance de quelques politiciens?

## 10. Armée XXI – Des modules destinés aux interventions

La réforme "Armée XXI" n'a pas pris le relais d'un modèle d'armée plus ancien, comme Armée 95. Non, **Armée XXI** a véritablement provoqué **une rupture dans une évolution centenaire**. La réorganisation a un caractère révolutionnaire. Bataillons et divisions, réunis de manières diverses en brigades, sont organisés en "**modules**", des **éléments prêts à être intégrés** selon les souhaits de leurs concepteurs **dans de grandes formations de l'OTAN pour des interventions à l'étranger**. L'autonomie de l'armée suisse est ainsi également remise en question du point de vue du commandement. C'est une façon de contourner la neutralité suisse.

Avec Armée XXI notre modèle d'armée de milice, façonné durant près d'un siècle et qui a fait ses preuves lors de deux services actifs, a été purement et simplement supprimé. Ce qui a également détruit **l'esprit de corps**, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance des hommes à une troupe, si essentiel pour une armée en cas de coup dur. Le **sens de l'honneur et la fidélité** à sa propre unité, à "son" bataillon, à "sa" division, à "son" régiment ont été sabordés. C'était pourtant au nom de l'honneur et de la fidélité, ces valeurs intemporelles, que les règlements de service exigeaient le meilleur des hommes. Accomplir son devoir et cultiver l'esprit de corps. Ces valeurs ont été **supprimées à la légère**. Et elles n'ont pu à ce jour être remplacées par quoi que ce soit qui n'en aurait ne serait-ce que le nom.

### 10.1. Coopération: de l'idylle à la réalité

"La sécurité par la coopération" a été ces dernières années la devise de l'armée suisse. Pourtant cette maxime est vide de sens. La coopération ne garantit pas la sécurité. Dans les périodes de calme relatif la coopération militaire est au mieux sans intérêt. Mais le slogan "la sécurité par la coopération" a de tous temps servi principalement de prétexte aux huiles de l'armée pour organiser des manœuvres militaires à l'étranger.

**En période de crise la coopération est une entrave à la liberté d'action** – au moment même où cette liberté d'action est essentielle. La coopération n'est pas adaptée aux temps de crise. Lors d'un conflit la partie la plus forte sur le terrain d'engagement prend le commandement sur son "partenaire". Et mène les affaires en défendant d'abord ses propres intérêts. Les partenaires plus petits doivent s'adapter; ils doivent se soumettre – militairement parlant – au plus fort, qu'ils goûtent ou non cette façon de gérer les intérêts particuliers. Ils ne peuvent pas se défilier. Ce serait considéré comme une **trahison au moment crucial**. Un petit Etat, qui face à l'effet de surprise stratégique, reste lié à l'Etat le plus fort, perd de son autonomie et de sa liberté d'action. Ce qui peut lui causer un tort considérable. La **neutralité**, elle aussi, en prend pour son grade, quand un petit Etat théoriquement neutre ne peut se défaire de son "partenaire" plus grand, plus fort et en rien lié à une politique de neutralité.

<b>Bilan: la coopération ne garantit pas la sécurité. La coopération affaiblit. La coopération menace la liberté d'action, c'est-à-dire l'indépendance des petits Etats neutres.</b>
--



## 11. Revendications de l'UDC:

- 1) Le DDPS doit **faire la lumière** sur tous les contacts et activités de l'armée suisse à l'étranger – à l'exception des contacts du renseignement stratégique. La responsabilité de leur contrôle doit être attribuée à un seul et même service. Le DDPS doit **rendre compte au Parlement** des contacts à l'étranger.
- 2) **Il ne doit pas y avoir de manœuvres de troupes étrangères en Suisse** - exception faite des participants étrangers à des manifestations militaires sportives.
- 3) La participation de la Suisse au **Partenariat pour la paix** doit être **abandonnée**. L'accord de partenariat avec l'OTAN doit être dénoncé. Nous ne sommes pas la légion étrangère autofinancée des Etats-Unis.
- 4) La participation de généraux de l'OTAN à des rapports d'unités suisses doit être immédiatement et définitivement interdite.
- 5) L'art. 185 de la Constitution fédérale doit être entièrement respecté. Et la **mise à disposition de contingents suisses à des commandements étrangers** est **anticonstitutionnelle** et doit cesser sans délai.
- 6) Il convient de **renoncer à des engagements à l'étranger de l'armée suisse**, qui doit rester une armée purement défensive, excepté pour les cas d'aide internationale en cas de catastrophe et pour assurer la sécurité d'une installation suisse à l'étranger.
- 7) Les engagements à l'étranger doivent se faire avec des soldats volontaires. Avec le rejet du projet de révision de la loi sur l'armée, qui voulait introduire l'obligation de servir à l'étranger pour les militaires de carrière, le Parlement a souligné le caractère facultatif de ces engagements. C'est pourquoi **il faut sans attendre adapter les contrats de travail des soldats professionnels, qui contiennent une telle obligation de servir à l'étranger**.
- 8) Pour **garantir la sécurité extérieure** de la Suisse, il convient d'assurer une **capacité de défense propre** et crédible. Il est inadmissible de se s'en remettre à des accords de coopération.
- 9) La Suisse peut et doit offrir une **assistance humanitaire** et non militaire à l'étranger, là où règne la détresse. Plutôt que d'envoyer des détachements de l'armée à caractère prétendument symbolique, il serait plus sensé de renforcer le **corps suisse d'aide humanitaire** avec son organisation d'alerte exemplaire. Car à l'étranger on apprécie beaucoup plus une intervention professionnelle et efficace du corps suisse d'aide en cas de catastrophe que 150 soldats suisses noyés dans une formation de 5000 ou 10'000 soldats professionnels d'armées étrangères.
- 10) Les officiers qui ne souscrivent pas de façon inconditionnelle au principe d'indépendance et de neutralité permanente, doivent être remplacés. Pour ses fonctions dirigeantes l'armée n'a besoin ni de collaborateurs à la botte de l'OTAN, ni d'officiers qui aspirent à un pacte militaire avec l'UE.
- 11) Le **jargon militaire en anglais**, celui des laquais de l'OTAN, doit être immédiatement **banni** de l'armée suisse. A l'armée nous devons parler nos langues nationales.
- 12) Les **incitations financières inopportunes pour les interventions à l'étranger**, et qui grèvent le budget de l'armée de façon unilatérale aux dépens de notre défense nationale, doivent être **supprimées**. Les commissions d'experts sur les interventions à l'étranger sont superflues – sans compter qu'étant à la botte de l'administration fédérale elles s'adonnent davantage à l'encensement idéologique des engagements à l'étranger qu'à leur examen critique.